



GROUPE « STATUTS AFDC »

Réunion du 18 mai 2022

COMPTE-RENDU

L'intégralité de la réunion du 18 mai peut être vue dans l'enregistrement zoom ci-dessous :

https://pantheonsorbonne.zoom.us/rec/share/T1MNDyW7PsFsoqVYOCjmhC7dNwXIxaJRoi_hK7LwMRrk6SYKBsp6PKU5Cqyk2uyf.iJhRKxptUI9jaDIu

Code secret : k5eJ05&A

Lors de la troisième réunion du groupe statuts qui s'est tenue le 18 mai 2022, les discussions ont concerné le Conseil d'administration ; il a été acté :

1. la diminution du nombre de ses membres de 30 à 24 ;
2. le maintien d'un mandat de six ans ainsi que d'une élection par moitié tous les trois ans en principe lors du Congrès de l'AFDC ;
3. l'inéligibilité des membres du Conseil d'administration pendant trois ans au terme de leur mandat de six ans ;
4. un scrutin à la proportionnelle, sur liste complète et avec décompte selon la méthode de Hondt ;
5. l'obligation pour les listes candidates d'assurer une représentation équilibrée des différents types de membres de l'association ;
6. que le président et le vice-président de la Jeune Recherche Constitutionnelle assistent aux réunions du CA et du CS

Points restant à discuter :

- formulation de l'article relatif aux modalités du scrutin
- article relatif au bureau qui doit être harmonisé avec les nouvelles règles électorales